



Vente de mon bateau d'occasion

Par imfotacle, le 06/05/2008 à 23:39

**Jai vendu mon bateau il y a trois mois . après un court essai sur l'eau .
troisi mois après ,mon acheteur me dit que le moteur est foutu d'apres des experts
après avoir demonté le moteur , il s'avere que les pistons etc sont occidés etc etc
IL veut m'entrainer dans des procedures ou je perdrais forcement et ou j'aurais à payer
beaucoup sans compter les indemnités et de dommages et interets . Il me propose
pour clore l'affaire de payer la moitier des réparations du moteur(soit
environ 6500 euros) ce qui serait d'après lui rien en comparaison à ce que je devrais
payer si l'affaire allait devant les tribunaux .
que dois je faire .?**